



POLITIQUE

« Concernant la protection des renseignements personnels des Membres »

Table des Matières

1. Introduction p.2
2. Cadre Juridique p.2
3. Renseignements personnels p.2
4. Renseignements recueillis p.2
5. Protection des renseignements p.3
6. Accès aux renseignements personnels p.3
7. Rétention p.4
8. Destruction p.4
9. Consentement p.4
10. Modification des renseignements personnels p.5
11. Retrait de consentement p.5
12. Lien vers les sites externes p.5
13. Contact p.5
14. Jurisdiction p.6
15. Entrée en vigueur de la Politique p.6
16. Date prévue de révision p.6

1. Introduction

Le Club des Archers de Boucherville Inc (CABI) s'engage à maintenir sa confiance et à suivre la politique de protection des renseignements personnels suivante afin de protéger la confidentialité, la sécurité et l'exactitude des renseignements personnels qu'il recueille, utilise, ou communique conformément à la législation applicable. Le CABI a défini cette politique afin d'expliquer ses pratiques quant aux renseignements personnels qu'il recueille auprès des adhérents (entraîneur, moniteur, juge, archer, athlète, bénévole, administrateur, etc.).

2. Cadre Juridique

La présente politique détaille l'application, par le CABI, des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, c. P-39.1).

3. Renseignements personnels

Un renseignement personnel est une information qui permet d'identifier une personne physique, notamment son genre, son âge, son adresse résidentielle, son numéro de téléphone, etc.

4. Renseignements recueillis

Le CABI recueille par écrit, auprès de chaque membre les renseignements personnels nécessaires à la prestation de ses services.

Les renseignements personnels recueillis sont les suivants :

- Lors de l'inscription à titre de membre directement auprès du CABI: nom, prénom, adresse résidentielle, numéro de téléphone, adresse courriel, genre et date de naissance;
- Lors de l'inscription à l'infolettre : nom, prénom et adresse courriel;
- Lors de votre inscription à une activité ou à une compétition organisée par le CABI: nom,prénom, date de naissance;

L'utilisation faite des renseignements personnels se limite aux objectifs suivants :

- Communiquer avec les membres;
- Identifier les besoins et attentes des membres ;
- Fournir des produits, des services ou des renseignements aux membres;

- Permettre à des organismes affiliés ou à des fournisseurs d'offrir aux membres des produits, services et renseignements ;
- Gérer les relations avec les membres;
- Respecter les obligations légales ou réglementaires ;

5. Protection des renseignements

Conformément à la présente politique et dans le respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Club des Archers de Boucherville Inc, maintient le caractère confidentiel de tous les renseignements personnels obtenus de ses membres ou de ses adhérents.

Tous les renseignements personnels recueillis par le CABI sont sauvegardés dans des emplacements sécurisés ainsi que dans des serveurs contrôlés.

6. Accès aux renseignements personnels

Seul le CABI, les membres de son CA, ou les bénévoles dans l'accomplissement de leurs tâches ont accès aux renseignements personnels que les membres ont transmis au CABI.

Le Club des Archers de Boucherville Inc souhaite vous informer que son personnel est renseigné et adéquatement formé sur les politiques et pratiques en matière de protection des renseignements personnels.

CABI peut, de temps à autre, partager des renseignements personnels recueillis avec les partenaires suivants :

- Tir à l'arc Québec, dans le but d'enregistrer les entraîneurs, les officiels et les athlètes à titre de participants ;
- La Ville de Boucherville

CABI pourrait être obligé de communiquer les renseignements personnels de ses membres ou de ses adhérents en vertu des lois applicables par exemple, à un conseiller juridique ou à un organisme gouvernemental en autorité afin d'obtenir de tels renseignements personnels.

7. Rétention

Les renseignements personnels seront conservés pour une certaine période conformément à ce qui suit :

- Les données d'inscription ainsi que l'information concernant un adhérent seront conservées pendant une période de trois ans suivant l'abandon d'un programme de CABI par celui-ci ;
- Les données d'inscription pour un mineur et l'information parentale, ainsi que l'information concernant le mineur, seront conservées jusqu'à l'âge de la majorité de celui-ci ;

Toute information personnelle servant à prendre une décision au sujet d'un membre et d'un adhérent sera conservée pour une période minimale d'un (1) an, afin d'en permettre l'accès au membre et à l'adhérent une fois la décision prise. Les données de formation concernant un entraîneur ou un juge sont conservées pendant une période de dix (10) ans suivant la dernière formation enregistrée à son nom.

8. Destruction

Une fois que les renseignements ne sont plus nécessaires tel que le prévoit la présente politique, les documents sur papier seront détruits par déchiquetage et les fichiers électroniques anonymisés de façon à ne plus permettre l'identification de la personne.

9. Consentement

À moins que la loi ne l'autorise, aucun renseignement personnel ne sera recueilli sans avoir préalablement obtenu le consentement implicite de la personne concernée par la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels. Il est entendu que le titulaire de l'autorité parentale peut consentir pour son enfant de moins de 14 ans. Le consentement du mineur de 14 ans et plus est donné par le mineur ou par le titulaire de l'autorité parentale. (art. 53.1 al. 2).

Lorsqu'un membre y consent, ses renseignements personnels seront utilisés par le CABI aux seules fins énoncées dans la présente politique.

10. Modification des renseignements personnels

Vous avez le droit de consulter, de mettre à jour ou de corriger tout renseignement personnel en possession du CABI. Vous pouvez demander à ce que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet soient corrigés. Pour ce faire, vous devrez transmettre une demande écrite aux coordonnées indiquées à la présente politique. Dans l'éventualité où le CABI refuserait de modifier les renseignements personnels à votre sujet, les motifs justifiant cette décision vous seront transmis.

11. Retrait de consentement

Un adhérent peut informer en tout temps le CABI qu'il souhaite retirer son consentement quant à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels conformément à la présente politique. L'adhérent comprend et accepte qu'il ne pourra plus se prévaloir des produits et services du Club des Archers de Boucherville Inc.

12. Lien vers les sites externes

Le site internet du CABI peut contenir des liens vers des sites externes (de tiers ou de partenaires) qui ne sont pas couverts par cette politique de protection des renseignements personnels.

Les renseignements que vous donnez dans ces sites sont soumis à la politique de protection des renseignements personnels du site externe, s'il en existe une. Le Club des Archers de Boucherville Inc n'est pas responsable des politiques de protection des renseignements personnels adoptées par des tiers ou tout autre partenaire étant donné que chacun doit respecter la législation en vigueur dans son pays de résidence.

13. Contact

Toute demande d'information concernant cette politique peut être adressée au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse civique du Club des Archers de Boucherville Inc. (CABI) 490 Ch. du Lac, Boucherville J4B 6X3, par courriel à l'adresse cabi1970@gmail.com

14. Jurisdiction

Cette politique est gouvernée et interprétée conformément aux lois de la Province de Québec.

15. Entrée en vigueur de la Politique

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

À Boucherville, le Jeudi 13 Juillet 2023

16. Date prévue de révision

Le conseil d'administration du CABI révisera la présente politique tous les quatre (4) ans, à partir de la date de son adoption ou aussi souvent que nécessaire.